

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2025-5-2-2

Séance du lundi 30 juin 2025

PROPOSITIONS DE PARTENARIATS AVEC LES STRUCTURES NATURALISTES POUR L'ANNÉE 2025

Présidence de : Mme DOLLINGER Isabelle

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BOHN Patricia, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne

EXCUSES AVEC PROCURATION :

DA SILVA ADRIANO Valérie donne procuration à LEHMANN Marie-Paule
DEBES Vincent donne procuration à ZAEGEL Sébastien
DELATTRE Cécile donne procuration à MARAJO-GUTHMULLER Nathalie
DREYFUS Elisabeth donne procuration à SUBLON Yves
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
GRAEF-ECKERT donne procuration à MEYER Philippe
HECTOR-BUTZ Isabelle donne procuration à BELTZUNG Maxime
HEINTZ Paul donne procuration à ERBS André
ISSELE Christelle donne procuration à DOLLINGER Isabelle
KALTENBACH Nathalie donne procuration à WOLFHUGEL Christiane
KLINKERT Brigitte donne procuration à DILIGENT Danielle
LORENTZ Michel donne procuration à KRIEGER Laurent
MATT Nicolas donne procuration à REYMANN Anne
MULLER Lucien donne procuration à MARTIN Monique
MULLER-BRONN Laurence donne procuration à JEANPERT Chantal
SENE Marc donne procuration à WOLF Etienne
SITZENSTHUL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
ZELLER Thomas donne procuration à SCHMIDIGER Pascale

EXCUSES :

BIERRY Frédéric, BIHL Pierre, BUFFA Jean-Claude, ESCHLIMANN Michèle, SCHULTZ Denis, STRAUMANN Eric

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU les articles L 113-8 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux Espaces Naturels Sensibles,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1^{er} juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2025-2-2-1 du 14 mars 2025 relative au budget primitif 2025 aux Dynamiques économiques, touristique, agricole, à l'emploi et aux transitions énergétiques et climatiques
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission aux dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques du 12 juin 2025,
- VU le rapport du Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'attribuer des subventions d'un montant de 156 530 € en fonctionnement et de 18 850 € en investissement aux associations et organismes impliqués dans la mise en œuvre des politiques liées à la biodiversité, figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération,
- Approuve les termes des conventions financières 2025 à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et les associations Ligue de Protection des Oiseaux, Rhin Meuse Migrateur (anciennement Saumon Rhin), ODONAT, BUFO, jointes en annexes à la présente délibération,
- Autorise le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à les signer,
- Déroge au règlement budgétaire et financier de la Collectivité concernant la durée de caducité de ces subventions de fonctionnement,
- Approuve le versement des subventions de fonctionnement aux organismes précités, conformément aux modalités de versement indiquées dans les conventions jointes en annexes à la présente délibération,
- Approuve le versement des subventions de fonctionnement au Conservatoire Botanique d'Alsace Lorraine, à l'association GEPMA, à l'association Sauvegarde Faune Sauvage, aux Piverts, à l'ONF, sous forme de versement unique, sur production d'un décompte des dépenses,
- Approuve le versement de la subvention d'investissement au Conservatoire Botanique d'Alsace sous forme de versement unique, après réception d'un décompte des dépenses réalisées,
- Précise que la convention qui devra être conclue avec l'association de la Petite Camargue Alsacienne, conformément à l'article 10 de la loi n°2000-321 du

12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour son application, et qui est nécessaire pour le versement des subventions de fonctionnement et d'investissement ci-dessus exposées, sera approuvée par la Commission permanente du 30 juin 2025 dans le cadre du dispositif d'aides pour l'éducation à l'environnement.

- Renouvelle l'opération Sainte Catherine sur l'ensemble du territoire Alsacien.
- Prévoit une enveloppe budgétaire maximale de 15 000 € pour l'acquisition d'arbres et d'arbustes pour les chantiers participatifs communaux et le jeu-concours de l'opération Sainte Catherine 2025,
- Approuve le règlement du jeu-concours de l'opération Sainte Catherine 2025, joint en annexe au présent rapport, à paraître dans le prochain magazine de la Collectivité et sur les réseaux sociaux de la Collectivité.

Les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Nature analytique	Montant
P225	P225O007	P225E04	T07	(2534) 65-65748-76	114 930,00 €
P225	P225O007	P225E09	T09	(2525) 204-20421-76	10 000,00 €
P225	P225O007	P225E09	T09	(2524) 204-204181-76	8 850,00 €
P225	P225O008	P225E04	T17	(3001) 65-65748-76	34 000,00 €
P225	P225O008	P225E04	T17	(3392) 65-657382-76	7 600,00 €
P225	P225O001	P225E07	T09	(2557) 21-2121-76	15 000,00 €

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

2 non-participations au vote

Thomas ZELLER, membre du CA au sein de l'association Petite Camargue Alsacienne
Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, membre du CA au sein du Conservatoire botanique d'Alsace Lorraine